

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 29

Pouvoir : 0

Date de la convocation :
08 avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le quatorze avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Ghislaine COULON et Delphine DEVOS.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Richard MILON, Sacha PACAUD, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Didier BERNARD, Diane UBINA, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

Objet : Désignation du représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration du collège

Exposé :

Conformément à l'article R. 421-14 du Code de l'éducation, chaque conseil d'administration de collège comprend un représentant de la commune désigné par le Conseil municipal sur proposition du Maire.

Ce représentant assure la coordination entre la commune et le collège.

Visa :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-33,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article R. 421-14.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNNE pour la durée du mandat, Brigitte MARTIN, adjointe à l'enfance et à la jeunesse, pour représenter la commune aux conseils d'administrations du collège.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

